

ACCORD DE MEDIATION

Entre :

- M

Assisté(e) par

et

- M

Assisté(e) par

Il a été convenu, à l'issue de la médiation du l'accord suivant :

-
-
-
-
-
-
-
-

En cas de difficulté d'exécution du présent accord, les parties s'engagent à solliciter une nouvelle médiation

Fait à

enexemplaires

Noms et signatures des parties prenantes précédés de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »

En fin de médiation :

Cet accord est une synthèse des dispositions retenues par les parties prenantes à l'issue de la médiation.

Il est généralement complété en fin de séance, de façon manuscrite par l'un des conseils présents à la médiation. Il est ensuite relu, validé et signé par les parties prenantes en séance, parfois également par les conseils.

Il sert souvent de base à un accord plus détaillé qui sera rédigé par les conseils à l'issue de la séance de médiation.

En cours de médiation :

La même trame peut être utilisée pour rappeler, sous toutes réserves, les éventuels accords partiels trouvés et les hypothèses envisagées pendant la séance de médiation qui s'achève.

Le document est ensuite repris au début de la séance suivante et sert si toutes les parties prenantes sont toujours d'accord, de base à la nouvelle séance de médiation.